ID: 031-213101843-20230125-CM0125\_202311-DE



## **R**ÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier à 20h30,

En exercice 17

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

Présents 15

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Procuration

2

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Votants

17

Maire.

Date de la convocation: 17/01/2023

Date d'affichage de la convocation : 17/01/2023

Date d'affichage de la délibération : 3 1 JAN, 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, CORTES, DICIANNI, JORDAN, MIERE MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Monsieur Benjamin PARIS a donné procuration à Madame Mélissa MIERE.

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRARE, Maire.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

## Délibération n° 2023-11 Vote des tarifs du Centre Animation Jeunesse (CAJ) pour le séjour au Futuroscope

Exposé

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs qui seront applicables pour le séjour au Futuroscope organisé par le Centre Animation Jeunesse (CAJ) du 28 février au 2 mars 2023.

Les tarifs proposés pour ce séjour :

- 230 € par enfant pour le quotient familial de 0 à 900
- 240 € par enfant pour le quotient familial de 901 à 1100
- 250 € par enfant pour le quotient familial de 1101 à 1400
- 260 € par enfant pour le quotient familial de 1400 et plus
- 270 € par enfant pour les extérieurs

Décision

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver les tarifs selon les conditions ci-dessus exposées,
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la décision.

17

VOIX POUR ABSTENTION VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 26/01/2023

Le secrétaire de séance, Didier CORTES Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE